



Avis aux étudiants de 3^{ème} année des Licences

Il est porté à la connaissance des étudiants des 3^{èmes} années des Licences que les délais de dépôt des projets de fin d'études sont fixés pour la période **20-21-22 Février 2024**.

La procédure de dépôt sur la plateforme (lien : <https://ihec.ens-sup-stage.com/>) passe par les étapes suivantes :

Etape1: Autorisation de dépôt délivrée par l'encadrant universitaire (sur plateforme)

Etape 2: Une fois l'étudiant ait l'autorisation de dépôt de la part de son encadrant universitaire, il doit accéder à son compte sur la plateforme pour déposer son PFE (format PDF) ainsi que les papiers nécessaires (les scanner et les déposer) :

- ✓ Attestation de stage
- ✓ Fiche d'évaluation technique (à télécharger depuis la plateforme, la faire remplir par l'encadrant professionnel, et doit obligatoirement comporter sa signature et son cachet)
- ✓ Le PFE (en version PDF)
- ✓ تصريح بعدم الانتحال (à télécharger depuis la plateforme, le remplir par l'étudiant et le signer)

Etape 3: L'étudiant doit ramener 3 copies du PFE (une copie à remettre pour l'encadrant, une copie à remettre pour le président du jury et une copie à déposer à la scolarité). La page de garde est téléchargeable sur le site de l'IHEC.

• **Il faut absolument vérifier l'intitulé de votre PFE avant le dépôt**

- Il faut noter qu'il est interdit d'inviter une personne étrangère à l'institut ; toutes les soutenances doivent être fermées.

La Directrice des stages

